



LIGUE 2

Comités : 21 – 22



REGLEMENT DES COMPETITIONS SAISON 2011/2012

QUADRETTE DEUXIEME DIVISION (D2)

Les Comités Nord-Pas-de-Calais et Champagne Ardennes organisent le championnat régional quadrettes 2^e division qui attribue le titre de champion régionale des 2 Comités et qualifie les mieux classées pour la finale nationale qui aura lieu du 10 au 12 février 2012 à Villefranche.

Ce championnat est ouvert à tous joueurs licenciés dans leurs Comités à jour de leur cotisation 2011-2012 sauf 1^{ère} série nationale ; pique ; cœur et carreau.

Le nombre de quadrettes qualifiées pour la finale nationale a été fixé à 2 par notre Président de Ligue.

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T. en vigueur :

Chapitre 2 : Règles communes à toutes épreuves.

Articles 21 à 40

Chapitre 5 : Règles applicables aux Championnat en quadrettes.

Articles 81 à 93

et du code d'arbitrage en vigueur

Ces documents étant consultables auprès de L'arbitre.

DEROULEMENT et PARTICIPATION

Le championnat se déroule en **1 finale de 2 séances** qui se joueront les **17 Décembre 2011** à

Salle des fêtes,

Pl. Dorgeles

62580 Neuville Saint Vaast

Première séance le 17 Décembre 2011 à 13h45

Deuxième séance le 17 Décembre 2011 à 20h45

Participation : **60€ par quadrette et par séance.**

Pour participer à cette épreuve, l'indice de la quadrette doit être inférieur à 97 points (voir tableau ci-joint).

Le nombre de quadrettes participant à la deuxième séance sera fonction du nombre de quadrettes participant à la première séance en fonction du tableau ci-après

seance 1	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24							
seance 2	11	13	13	13	15	15	15	18	18	22	22	22							

Un désistement d'un qualifié en D1 devra être signalé au responsable de l'épreuve au plus tard une semaine avant le championnat D2. De même, un désistement d'un qualifié en D2 devra être signalé au responsable de l'épreuve au plus tard une semaine avant le championnat D3.

INSCRIPTION

La feuille d'inscription est à retourner obligatoirement au directeur d'épreuve **avant le 12/12/2011**

Mr Antoine MOUSSA,
4,Pl.G.Gillet 62550 Bailleul les Pernes
moussa.antoine@neuf.fr
03 21 03 05 55

La mise en place de la première séance sera déterminée en fonction du nombre d'inscrits et sera faite de façon à équilibrer les lignes grâce au logiciel d'inscription extar.

Les quadrettes présentes sur le lieu de l'épreuve et **non inscrites** participeront au championnat dans l'ordre d'arrivée **sous réserve** de permettre d'arriver à un nombre de quadrettes de 13, 15, 17, 18, 22 ou 26.

A l'issue de la dernière séance, **les 2 premières quadrettes seront qualifiées pour la Finale Nationale qui aura lieu du 10 au 12 février 2012 à Villefranche.**

Le silence est de règle durant les donnes.

DIRECTEUR D'EPREUVE

Le Directeur d'épreuve a le droit de prendre tous les choix optionnels qu'il jugera utile au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec le règlement.

PCN et PP et coefficient de séance.

PCN : FINALE 1.80

Indices PP	1 ^{er}	2 ^{èm}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
	10	7	5	3	2	1

Le coefficient de chaque première séance est de 1

Les coefficients des séances suivantes seront calculés suivant la nouvelle formule en vigueur, à savoir :

Le pourcentage d'éliminés entre 2 séances successives ne doit pas excéder 55%

Si le pourcentage d'éliminés = 0, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente.

Si le pourcentage d'éliminés est strictement inférieur à 20%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.05

Si le pourcentage d'éliminés est supérieur ou égal à 20% et strictement inférieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.1

Si le pourcentage d'éliminés est supérieur à 42%, le coefficient de la séance est égal au coefficient de la séance précédente augmenté de 0.15

RETARD

Les Quadrettes doivent être présentes et complètes à 13h30.

Après 10 minutes, délai de grâce, l'arbitre inflige 1 pm de pénalité sur le résultat obtenu dans la séance par fraction de 5 minutes de retard.

Après 15 minutes, l'arbitre peut déclarer forfait la ou les Quadrettes incomplètes. Une Quadrette présente ne peut se retirer avant cette décision sans encourir de sanction.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

SYSTEME D'ANNONCE

Les capitaines d'équipes, devront rédiger et mettre sous enveloppe cachetée, dans un langage clair, leur système de signalisation. Cette dernière sera remise de la première phase régionale à la finale nationale à l'arbitre principal qui, en cas de problèmes, aura la possibilité de contrôler si la jouerie est conforme à la signalisation déposée. Les enveloppes seront rendues aux dites équipes constituées à l'issue de chaque phase éliminatoire régionale et/ou de ligue, d'une part au fur et à mesure des éliminations en championnat de France.

DISCIPLINE

Tout joueur ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables sera immédiatement exclu du tournoi. Il sera demandé à chaque joueur, lors de tous les championnats d'éteindre leur portable jusqu'à la fin de la séance. Tout joueur communicant avec ses partenaires sera exclu, avec sa quadrette, du championnat et traduit en chambre de discipline. Il est désormais interdit d'être accompagné, lors des séances de championnats d'animaux domestiques. Aucune dérogation ne pourra être faite.

En cas de non-respect de cette règle, l'équipe fautive se verra sanctionnée par 13 P.M.

DEFAILLANCE D'UN JOUEUR

Tout joueur inscrit pour un championnat doit obligatoirement commencer et terminer l'épreuve. En cas de défaillance, il ne pourra, ipso facto, participer à la même épreuve la saison suivante.

Raison de force majeure : une telle raison peut être invoquée auprès du directeur d'épreuve qui tranchera en fonction des éléments présentés.

Le Directeur d'Epreuve se réserve le droit d'apporter toutes modifications qu'il jugerait utile à ce règlement pour permettre un bon déroulement de la compétition, en accord avec le règlement des compétitions de la FFT.

Le Directeur d'Epreuve
Antoine MOUSSA

Le Président de Ligue
Philippe CARDON

OK

INDICES DE VALEURS

INDICES DE VALEUR		
1T	Première Série Trèfle	64
2P	Deuxième Série Pique	24
2C	Deuxième Série Cœur	22
2K	Deuxième Série Carreau	18
2T	Deuxième Série Trèfle	16
3P	Troisième Série Pique	4
3C	Troisième Série Cœur	4
3K	Troisième Série Carreau	4
3T	Troisième Série Trèfle	4
4P	Quatrième Série Pique	2
4C	Quatrième Série Cœur	2
4K	Quatrième Série Carreau	2
4T	Quatrième Série Trèfle	2
NC	Non Classé	2

Pour jouer en
QUADRETTE D2,
l'indice global de la
Quadrette doit
être inférieur à **97**